

Le 30 juin 2017

CONVOCAATION

par voie électronique

Ordonnance N° 2055-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives (JORF, 9 décembre 2005, P. 18986)

du Conseil Municipal en séance ordinaire à la Mairie, le

VENDREDI 7 juillet 2017 à 20H30

ORDRE DU JOUR.

- Dématérialisation des actes individuels d'urbanisme et des marchés publics
- Accueil des réfugiés
- Points sur les travaux en cours (Mairie, église, tir à l'arc)
- Validation du règlement intérieur de la bibliothèque
- Attribution subventions exceptionnelles pour la fête de l'été
- Information sur le budget

- **Questions diverses**
 - Information sur prise en charge de l'urbanisme par la CDC Val de Gâtine
 - Bilan de la Fête de l'été
 - Organisation du 14 juillet
 - Tour de table
 - ...

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Alain CLAIRAND



COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 7 juillet 2017 à 20H30

Présents :

Absents : Sylvie Guitton (pouvoir à Jacques Fradin), Claude Guitton (pouvoir à Alain Clairand),
Christian Quintard (pas de pouvoir)

Préambule approbation du dernier CR de conseil municipal :

vote pour à l'unanimité après correction sur cuve de gaz (paiement au comptage) et pinceaux aux
lieu de crayons sur la toile achetée

ORDRE DU JOUR

Dématérialisation des actes individuels d'urbanisme et des marchés publics:

Transferts des documents en préfecture et DGFIP avec signature électronique sécurisée ainsi que les actes
d'urbanisme et de marchés publics.

Pour cela il faut que le conseil délibère pour autoriser le maire à faire des démarches nécessaires pour
dématérialiser l'ensemble des documents.

Vote pour à l'unanimité

Accueil des réfugiés :

Alain Clairand avait envoyé par mail une photo de la famille Hababah. Ils sont arrivés
à Nantes. Alain Clairand, Annie Gadreau, Gérard Métais, Bernadette Bonnanfant sont
allés les chercher avec un bus affrété conjointement avec Secondigny et St Aubin.
Ces communes accueillent également une famille de réfugiés Syriens. Les cars
Bertrand ont pris à leur charge les frais de transport. Le chauffeur a fait le trajet
bénévolement. Notre commune remercie chaleureusement, l'entreprise Bertrand ainsi
que le chauffeur.

La famille de 8 personnes a été prise en charge dès son arrivée à Mazières. Elle est
partie de Beyrouth, transitant par Paris et Nantes avant d'arriver à Mazières.

La famille était fatiguée mais heureuse et émue de l'accueil qui lui a été fait.

Une personne bénévole d'une association niortaise et parlant couramment l'arabe,
faisait la traduction auprès des familles.



Le secours catholique est très présent ainsi que la famille Dahrouge pour la traduction.

Le lendemain, Annie Gadreau a fait visiter la commune à la famille. Tous les bagages étaient restés à Roissy. Ils se sont habillés à la boutique solidaire. Ils ont fait les achats alimentaires dont ils avaient besoin à l'épicerie solidaire. Ils ont aussi visité l'école. Sans trop les envahir, il est toutefois nécessaire de les accompagner.

A partir de maintenant, l'assistant social s'occupe des démarches (préfecture...) afin que la famille ait les mêmes droits qu'un français sur le territoire. Un RSA sera versé afin que progressivement une autonomie soit atteinte.

La famille a très peu d'argent. Il va donc être nécessaire de mettre en place le dispositif dit « pécule ». Afin de donner à cette dernière une petite autonomie pour faire quelques courses il faut mettre en place un pécule : 30€ par jour sera donné chaque semaine. Ce dispositif se fera jusqu'à la mise en place des droits sociaux, auxquels la famille peut prétendre. Cette aide sera attribuée par le CCAS, qui prendra également en charge l'avance des premiers loyers, le compteur d'eau et d'électricité et l'assurance. La commune se doit de faire ce geste d'humanité.

A l'unanimité, le conseil municipal:

➤ **Autorise M. Le Maire à signer la délibération autorisant le CCAS à verser le pécule de 30 € par jour pour la famille.**

Alain Clairand remercie vivement pour leur action, l'équipe du secours catholique et Annie Gadreau, qui a été chaleureusement applaudie.

Point sur les travaux en cours (Mairie, Église, Tir à l'arc)

Mairie : Les travaux ont repris depuis le 03/07/2017 avec le désamiantage.

Le bureau du maire et des adjoints a été « déménagé » dans la salle du conseil.

Les archives ont été également déménagées. Une employée des archives départementales est intervenue pour aider au tri.

Église : Le 4 septembre l'église sera vidée (bancs et chaises). Le conseil Pastoral fournira la main d'œuvre. Deux mois de travaux sont prévus pour le chauffage et l'éclairage. Les travaux seront finis à la Toussaint et l'Église sera opérationnelle par la suite.

Tir à l'arc : Le chantier est terminé, mais il faut désormais s'occuper de la finition (pelouse, aménagements...). A voir avec les bénévoles



Validation du règlement intérieur de la bibliothèque

La parole est donnée à Marylène Granier. L'ancien règlement est adapté aux nouvelles conditions et nouveaux usages de la bibliothèque. L'entrée est libre, néanmoins il faut des règles.

Il faudra aussi équiper la bibliothèque d'un ordinateur, d'une ligne téléphonique avec accès internet. Le logiciel de gestion de la bibliothèque devra être mis à jour et être protégé par un antivirus.

Règlement approuvé à l'unanimité.

Attribution subventions exceptionnelles pour la fête de l'été

Les frais de l'orchestre pour le concert gratuit sont habituellement pris en charge par la commune. Or, cette année, c'est le club de football et de handball qui ont recruté l'orchestre, et traité financièrement avec ce dernier. Alain Clairand propose donc de rembourser les associations. Un remboursement de 1 100€ va être versé à chacune des 2 associations sportives, sous forme de subventions exceptionnelles.

A l'unanimité, le conseil municipal:

- Valide le versement des deux subventions de 1100 € au foot et au hand

Information sur le budget

Afin de procéder au règlement des subventions exceptionnelles de 2 fois 1100€ aux associations de Football et de Handball, la somme de 2200€ sera prise au chapitre « fêtes et cérémonies », pour être versée au chapitre « subventions ».

A l'unanimité, le conseil municipal:

- Valide le versement des deux subventions



Questions diverses :

- Informations sur la prise en charge de l'urbanisme par la CDC Val de Gâtine

Les permis de construire qui étaient instruits par l'état auparavant sont désormais pris en charge par les communes, les CDC ou les Communautés d'agglomération. Il faudra que notre CDC recrute une personne et un demi-poste pour instruire ces permis. Le problème posé est de savoir qui prend en charge les dépenses de création de ces emplois. La CDC, les communes, en totalité ou en partie.

Il faut donc l'avis des conseils municipaux pour savoir comment prendre en charges ces dépenses.

Remarques de Jean-Marie Morisset : Si la CDC prend des compétences, il faut qu'elle les assume en totalité. Par ailleurs, certaines communes ont peu ou pas de permis de construire.

- Bilan de la Fête de l'été

Inquiétude au sujet de la météo. Mais finalement ça s'est bien passé. La structure gonflable a bien marché, les tours de poney aussi.

Les portes ouvertes chez les pompiers ont été très réussies.

Les animations ont été appréciées.

Toutefois, le vide grenier a attiré moins de monde que prévu, la mauvaise météo étant peut-être en partie responsable de ce manque d'attractivité.

Une réunion pour faire le bilan de cette manifestation se tiendra à la mairie, le mercredi 12 juillet à 20h30.

- Organisation du 14 juillet

Fête en commun avec Verruyes.

5 ou 6 personnes sont nécessaires pour aider à mettre les tables à 19h.

Famille rurale fournira les assiettes.

Alain Clairand précise qu'il vient de recevoir le Directeur Départemental du Trésor Public, venu l'informer de la fermeture définitive de la trésorerie de Mazières, au 31 décembre 2017.

La nouvelle CDC devrait désormais se « battre » pour centraliser les services à Champdeniers par cohérence géographique.

Il restera à trouver une affectation aux bâtiments de la perception.



- Tour de table

Remarques diverses : Bac à sable du jardin pour les enfants (crottes de chiens)

Livreur de la NR roule sur le trottoir et les piétons sont obligés de marcher sur la route.

Un projet de banderoles et flyers présenté par JMM pour l'inauguration du 9 septembre.

La future ballade inaugurale, a été reconnue avec le Chœur de Chambre.

Cette dernière commencerait sur le site de l'épicerie solidaire.

Puis on déambulera par le chemin piétonnier pour rejoindre l'ancien local des pompiers qui a été réhabilité.

On s'arrêtera ensuite à la bibliothèque, puis on passera à l'école de musique.

Le responsable de chaque site aura quelques minutes pour expliquer son projet.

Le Chœur de Chambre fera quelques chants à chaque endroit.

Puis l'école de musique animera le pot de l'amitié.

Le 20 août les agriculteurs organisent le concours départemental des labours, chiens de bergers, et tractocross.

Fin de la séance : 22h15

La secrétaire de séance,

Murielle GIRARD

Le Maire,

Alain CLAIRAND

